



**3LA**  
LETTRES  
LANGUES  
LINGUISTIQUE  
ARTS  
UNIVERSITÉ DE LYON

**Réunion du Conseil du 28 novembre 2023**  
**14h30**  
**Salle GAÏ.116**  
**86 rue Pasteur, bâtiment GAÏA, 69007 Lyon**

*Présent-es* : Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge) ; Jean-Luc BAYARD (directeur de la recherche, ENSASE) ; Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM) ; Adrien BRESSON (doctorant, UJM, HISoMA) ; Madeleine BROSSIER (doctorante, Lyon 3, MARGE) ; Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon2, HISoMA) ; Isabel COLON DE CARVAJAL (ENS, ICAR) ; Gilles DEL VECCHIO (directeur adjoint ED 3LA, UJM, ECLLA) ; Lawrence GASQUET (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, IETT) ; Sibylle GOEPPER (Formations ED 3LA, Lyon 3, IETT) ; Cécile DAVRIEUX-DE-BECDÉLIEVRE (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Denis JAMET (Lyon3, CEL) ; Morgane KAPPES (UJM, IHRIM) ; Marina MESTRE ZARAGOZA (Lyon3, IHRIM) ; Lucie METRAL (doctorante, Lyon 2, DDL) ; Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA) ; Anne-Cécile NENTWIG (CNSMD de Lyon) ; Brigitte PAKENDORF (Lyon2, DDL) ; Vincent RENNER (Lyon2, CeRLA) ; Julie SERMON (Lyon2, Passages XX-XXI) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE).

*Excusé.es* : Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM) représenté par Marina MESTRE ZARAGOZA ; Pierluigi BASSO (Lyon2, ICAR) représenté par Isabel COLON DE CARVAJAL ; Solène CAMUS (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Marc DESMET (UJM, IHRIM) représentée par Morgane KAPPES ; Pascaline Dury (Lyon 2, CeRLA) représentée par Vincent Renner ; Anne DE FORNEL (CNSMD de Lyon) représentée par Anne-Cécile NENTWIG ; Caroline Hildebrandt (doctorante, ENS, IHRIM) ; Céline LATHUILLIERE (secrétariat, ED 3LA, Lyon3) ; Eva MODOLO (secrétariat, secrétariat ED 3LA, Lyon2) ; Jean-Christophe STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon).

---

## **1. Informations diverses**

1.1. Le Conseil accueille avec plaisir Mme Cécile Davrieux-de-Becdelièvre, nouvelle personnalité extérieure, directrice adjointe de la Bibliothèque municipale de Lyon et directrice du Patrimoine, en remplacement de M. Pierre Guinard, parti à la retraite (voir CR du 3 mai 2023 : [https://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/cr\\_03.05\\_2023.pdf](https://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/cr_03.05_2023.pdf)). Mme Cécile Davrieux s'occupe entre autres des humanités numériques. Elle désirerait associer au grand événement qu'organiserait la Bibliothèque Municipale en 2025 autour des langues, l'École doctorale qui ne peut que s'en réjouir.

### 1.2. Elections en ligne en fin d'année des représentant.es des doctorant.es, élu.es pour deux ans.

Il est fait lecture de ce qui constitue désormais sur le site de l'ED 3LA la Brève 437 de l'appel à candidatures en date du 29 novembre 2023 (<https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve437>) :

Le mandat des représentant.es des doctorant.es élu.es au Conseil de l'ED 3LA arrive à échéance à la fin de la présente année civile. Celles et ceux qui souhaiteraient les remplacer, pour un mandat de deux ans, sont prié.es d'adresser au directeur de l'ED (p.meunier@univ-lyon2.fr) une déclaration de candidature accompagnée de leur curriculum vitae mis à jour avant le 20 décembre 2023.

NB : Le CV demandé est un document académique indiquant au minimum le nom, l'établissement d'inscription, l'unité de recherche de rattachement, le sujet de la thèse de Doctorat ainsi que les travaux universitaires effectués dans le cadre du parcours doctoral. Il n'est pas nécessaire que s'y trouvent l'adresse personnelle et la photo du/de la candidat.e. En revanche, s'il/si elle est élu.e, le/la candidat.e s'engage à fournir une adresse électronique à laquelle il sera possible de lui écrire, adresse qui figurera sur le site de l'ED pendant la durée de son mandat.

En vertu du règlement intérieur de l'ED, seul.es sont électeur/trices et éligibles les doctorant.es effectivement inscrit.es (inscription pédagogique sur SIGED et inscription administrative auprès du centre d'inscription de l'établissement) pour l'année 2023-2024 ;

5 sièges sont à pourvoir, ainsi répartis : Lyon 2 (2 sièges), Lyon 3 (1 siège), UJM (1 siège), ENS de Lyon (1 siège) ;

le scrutin s'effectue par établissement (les doctorant.es d'un établissement votent pour les candidat.es de cet établissement).

Calendrier : le dépôt des candidatures s'effectue entre le 29 novembre 2023 et le 20 décembre 2023 ;

la liste des candidat.es par établissement est publiée sur le site de l'ED et affichée dans les secrétariats le 20 décembre 2021 ; les CV des candidat.es peuvent être consultés sur le site de l'ED ;

le scrutin a lieu en ligne sur l'application BALOTILO, du lundi 08 janvier au mardi 16 janvier 2024 inclus ;

les résultats sont proclamés lors de la rentrée solennelle de l'ED, le mercredi après-midi 24 janvier 2024.

NB : A l'heure tardive où est rédigé le présent CR et en raison d'un nombre insuffisant de candidat.es à Lyon 2, il a été décidé avant les vacances de fin d'année de proroger le délai de dépôt de candidatures jusqu'au 16 janvier 2024 dans l'espoir que les D1 tardifs réalisent leur inscription administrative après les vacances de Noël et puissent se porter candidat.es et voter. Le scrutin repoussé aura donc lieu du mercredi 17 janvier au mardi matin 23 janvier 2024.

### 1.3. Une soutenance de thèse a été récemment annulée à l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne pour cause de plagiat, bien que le tapuscrit ait été soumis au logiciel *Compilatio*. Un conseil de discipline propre à l'établissement se réunira et décidera s'il y a lieu de procéder à

une correction ou à une annulation de la thèse. Plutôt que de parler de déficiences, les limites de l'outil s'expliquent par le fait que tout n'est pas indexé.

Les échanges du Conseil sur l'impact sur nos disciplines de l'intelligence artificielle générative de textes se font l'écho des inquiétudes suscitées par un détournement malveillant de ChatGPT (Chat Generative Pre-trained Transformer). Si ce prototype conversationnel peut constituer une aide à la publication d'articles, il peut non seulement favoriser le plagiat mais aussi devenir un outil fictionnel en créant des textes faux et en inventant des références !

**1.4.** Porté par l'ÉNS et représenté au Conseil de l'ED3LA, le CERCC souffre actuellement d'une absence de direction due à un conflit de personnes. Cette situation a entraîné des retards supplémentaires dans la gestion du cofinancement des missions des doctorant.es. Après une transition assurée par Eric Dayre qui a demandé l'arbitrage du nouveau directeur de l'établissement, Emmanuel Trizac, c'est Christine Détrez, Vice-présidente Recherche qui signe provisoirement le formulaire de prise en charge financière par le laboratoire et l'École doctorale (voir alinéa suivant).

Une décision sur le maintien ou la disparition de cette unité de recherche doit être prise fin 2023, début 2024. En cas de disparition, se posera le problème du remplacement du CERCC comme membre du Conseil de l'ED, c'est-à-dire avec droit de vote.

#### **1.5.** Missions des doctorant.es : nouveau protocole de remboursement

Il est rappelé que depuis la rentrée de septembre 2023, l'UdL a mis en place un système provisoire peu probant sans que les écoles doctorales aient d'ailleurs été averties au préalable : les doctorant.es sont censés recevoir moitié de l'aide financière de 3LA avant leur mission et l'autre moitié durant la mission... La création en novembre d'un nouveau document « outil de gestion » à signer par l'ED prouve l'inefficacité de cette solution qui sera abandonnée à la fin de l'année. En effet, à partir de janvier 2024, la DRED de l'université de Lyon 2 a décidé que ce sont les unités de recherche qui gèreront désormais et entièrement l'aide financière consacrée aux missions de leurs doctorant.es. Pour les unités de recherche portées par Lyon 2, la somme allouée par l'ED selon la règle pérenne du co-financement leur sera automatiquement versée ; pour les laboratoires extérieurs, une convention sera signée. Cette solution qui n'a donné lieu à aucune concertation avec les trois écoles doctorales portées par Lyon 2, doit raccourcir les délais de remboursement et faciliter les démarches administratives des doctorant.es ; ces dernier.es n'auront plus qu'un seul formulaire à remplir (« demande de contribution financière de l'ED » à renvoyer à l'adresse générique 4 semaines avant le départ en mission) où figurent précisément les détails du déplacement et le montant de l'aide financière attribuée idéalement à parts égales par l'unité de recherche et l'ED 3LA. Cependant ce nouveau protocole n'est pas sans provoquer l'inquiétude des laboratoires et de celle de leurs gestionnaires dont le coût du travail invisible sera accru, rendu difficile par l'obligation, du moins à Lyon 2, de passer par le pôle missions.

#### **1.6.** Plateforme ADUM : nouvelles fonctionnalités

Si la déclaration de soutenance se fait encore manuellement, ADUM passera prochainement à la phase 2 qui prévoit la mise en service du module Soutenance pour la rentrée prochaine : après une réunion inter-établissements le 15 décembre 2023, les paramètres seront établis *a priori* entre mars et mai 2024.

1.7. La Rentrée 2024 de l'École doctorale 3LA aura lieu le 24 janvier 2024 à partir de 14h15, et comme l'an dernier, à l'amphithéâtre Huvelin de l'université Jean-Moulin Lyon 3, 15 quai Claude-Bernard ; elle sera suivie d'un cocktail dans la salle de réception Boris Stark. La direction de l'ED remercie vivement Denis Jamet grâce à qui la rentrée peut avoir lieu comme l'an dernier dans son établissement. Sur proposition de Françoise Rose, les Sciences du langage sont à l'honneur, et grâce à l'entremise de Denis Jamet, l'invité de la conférence inaugurale sera Médéric Gasquet-Cyrus, MCF en sociolinguistique à Aix-Marseille, membre de l'UMR Parole et langage.

#### 1.8. Prix de thèse 2023 Lumière Lyon 2

**Sibil CEKMEN**, lauréate du prix de thèse 2023 de l'Université Lumière Lyon 2 : *L'émergence et l'évolution du cinéma documentaire de résistance en Turquie (2003-2017)*, dir. Jacques Gerstenkorn et Martin Barnier, Passages XX-XXI.

**Rémi ANSELME**, accessit du prix de thèse 2023 de l'Université Lumière Lyon 2 : *La représentation du trill en typologie : de l'acoustique à l'inventaire phonémique*, dir. François Pellegrino et Dan Dediu, DDL.

## 2. Doctoriales 2024

Un appel à la création d'un comité d'organisation a été lancé par les représentant.es des doctorant.es de 3LA et n'a reçu à la date de la réunion du Conseil que 7 réponses. Une réunion devait se tenir dans le courant du mois de décembre pour choisir une thématique de ces doctoriales et fixer une date précise au mois de juin 2024.

Philippe Meunier profite de ce que les représentant.es arrivent à la fin de leur mandat pour les remercier chaleureusement au nom du Conseil pour leur engagement au sein de l'ED 3LA, et leur demande de faire un bilan de leur mandat. Si ce dernier est globalement positif car l'expérience s'est révélée enrichissante sous ses différentes formes, il n'en pas moins empreint d'une certaine frustration en raison d'un manque de contacts réguliers avec les autres doctorant.es de leur établissement d'inscription. Il est rappelé qu'il existe au sein de 3LA des listes de diffusion par établissement qui peuvent, bien sûr, être utilisées, mais que la direction s'accorde un droit de regard sur les messages à diffuser.

A la veille de la campagne de candidatures pour élire les prochains représentant.es, Adrien Bresson de l'UJM demande s'il est possible, en l'absence de tout précision dans le règlement, de renouveler une fois le mandat d'un.e représentant.e. La proposition est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité des membres votants présents. Le règlement sera donc amendé en ce sens.

## 3. Budget

D'après la réunion du Collège doctoral qui s'est tenue le 22 novembre 2023, 40% seulement du budget aurait été engagé, et seulement 67% des sommes engagées auraient été payées. Il faut rappeler qu'en 2023, le budget s'élève à 31517 €. Quelques chiffres de dépenses

qui auraient dues être effectives méritent d'être cités, car ils rendent compte de délais de paiement extrêmement longs qui expliquent le faible taux de sommes engagées :

Missions des doctorants : 13691, 60 €

Doctoriales : 1044, 30 €

Rentrée doctorale : 1128, 50 € (cocktail) + 81, 50 € (restaurant avec le conférencier) + billet de train Paris-Lyon AR du conférencier

Formations : 7384, 08 €

Manifestations X7 : 3886 €, soit une moyenne d'environ 555 € par manifestation

Autres frais de bouche : les repas offerts par l'ED 3LA aux membres participant à la Commission doctorale (matin) et au Conseil (après-midi) lors de la réunion de fin novembre, et aux membres du jury des contrats doctoraux de début juillet = 390 € X 3 = 1170 €

Soit un total d'environ 28484 € (sans compter la commande de pauses café et l'achat de bouteilles d'eau lors du concours d'attribution des contrats doctoraux)

Le budget 2024 est en baisse de 0, 8% = 31279 €. Pour rappel, il est établi à partir d'un socle fixe de 12000 € + part variable fondée sur nombre d'inscrit.es en D1-D5 = 362 doctorant.es en 2023.

#### 4. Bilan des CSI dans leur nouvelle version

La parole est donnée aux différents membres du Conseil qui dressent le bilan contrasté de leurs expériences personnelles. *Grosso modo*, le bilan reste positif dans le sens où les comités de suivi de thèse constituent une bonne réflexion sur le travail effectué, sont à même de débusquer des ressentis divergents entre encadrant.es et doctorant.es, révélateurs de problèmes plus graves qu'il n'y paraît, et peuvent ressortir à l'expérience utile d'un véritable entretien professionnel malgré le stress induit. La durée reste très variable d'un cas à l'autre et est perçue de façon différente, l'entretien étant jugé soit trop court, soit trop long. L'aspect négatif qui est dénoncé le plus souvent a trait à l'organisation très lourde de ces CSI dont la nouvelle version amendée par l'arrêté d'août 2022 a provoqué une multiplication des sollicitations, et donc un accaparement du peu de temps dont disposent les enseignants-chercheurs.

Autre point négatif soulevé ponctuellement par une collègue, directrice de recherche au CNRS, tient au fait de considérer le membre spécialiste du CSI comme un futur membre du jury de soutenance, ce qui peut empêcher d'aborder les problèmes personnels durant l'entretien.

Le projet de faire remonter une synthèse écrite par les représentants des unités de recherche puis par les représentant.es des doctorant.es n'a pas été formalisé et sera reposé lors de la prochaine réunion du Conseil début mars, d'autant que l'éventuel amendement du formulaire du CSI à la lumière des expériences de 2023 sera mis à l'ordre du jour.

#### 5. Année tremplin/pré-doctorale de l'Institut ARTS

Gilles del Vecchio en tant que directeur adjoint de l'ED 3LA à l'UJM de Saint-Etienne, secondé par Jean-Luc Bayard, directeur de recherche et des partenariats à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne, présente ce DU « Méthodologies et pratiques de la recherche en arts », pensé comme une année pré-doctorale et monté en partenariat avec les membres fondateurs de l'Institut ARTS : les écoles d'enseignement supérieur ESADSE et

ENSASE. Il s'appuie sur les ressources de la Cité du Design, de la Comédie, du MAMC+ et du pôle muséal de VSE.

Ce projet est porté par Anne Damon-Guillot.

Pour rappel, l'ED 3LA est représentée dans le comité de pilotage de l'Institut Arts et dans la commission de sélection pour le futur contrat doctoral. A ce titre elle a reçu la veille de la réunion du Conseil une présentation synthétique du projet de DU « Année tremplin » dont une partie est reproduite dans le présent CR.

« La création d'une année de formation entre le master et le doctorat repose sur le constat partagé qu'il est nécessaire de constituer un vivier d'étudiant.e.s bien préparé.e.s à l'exercice de la recherche pour développer le doctorat en arts. Un diagnostic de l'architecture actuelle de l'offre des formations de l'enseignement supérieur et de la culture permet d'identifier l'existence d'un manque à combler pour accompagner les étudiant.e.s souhaitant s'orienter vers la recherche.

« Cette formation vise à doter les étudiant.e.s sortant des écoles supérieures des arts et de la culture d'outils d'analyse et de méthodologie de l'écrit pour faciliter la formalisation de leur pensée critique. Certain.e.s étudiant.e.s issu.e.s de master ont besoin, pour leur part, de consolider leur projet de thèse, dans le prolongement ou non de leur mémoire de master. Dans les deux cas, il s'agit d'offrir un temps long de réflexion qui permette la maturation des idées et des projets et la consolidation des compétences méthodologiques avant de s'engager dans un parcours doctoral. Cette formation pourra également s'adresser à des professionnels motivé.e.s par la recherche mais qui, par méconnaissance du secteur et de ses attendus, ne savent pas comment procéder pour y parvenir.

« Objectif global de la formation

La formation vise à l'acquisition de méthodologies de la recherche dans le domaine des arts, à la fois dans la perspective d'une thèse et du développement d'une pratique artistique qui nécessiterait un approfondissement réflexif. Il s'agit de former les étudiants au dialogue entre les mondes de l'art et le monde académique, dans une pluridisciplinarité croisant les regards des sciences de l'art et des sciences humaines et sociales.

« Objectifs pédagogiques

Cette année de formation pré-doctorale a quatre objectifs :

- doter les étudiant.e.s des bases méthodologiques nécessaires à tout travail de recherche (constitution d'une bibliographie, identification des sources, problématisation, écriture longue) ;
- élaborer ou consolider le projet de thèse ;
- permettre la compréhension des mécanismes de production de connaissances scientifiques et l'acquisition d'une culture scientifique transversale nécessaire pour situer au mieux la recherche future ;
- familiariser les étudiant.e.s avec les lieux de recherche (laboratoires, séminaires, colloques...) et faciliter la constitution d'un premier réseau scientifique et la connaissance des diverses possibilités de tutelle et de co-tutelle et de mobilité nationale et internationale.

« Cette formation s'appuie sur la richesse de l'écosystème réuni au sein de l'Institut ARTS, à savoir le croisement entre architecture, arts, design, musicologie, sciences de l'art, littérature, théâtre, sciences humaines et sociales et le dialogue entre création et recherche.

« La formation est construite afin de garantir un équilibre entre formations transversales et formations disciplinaires, entre compétences méthodologiques et expérimentation individuelle. Elle fait alterner pour les étudiants temps collectifs et suivi individualisé renforcé et mobilise des intervenants académiques ainsi que des professionnels. ».

A la question posée par le projet stéphanois sur le statut des étudiants de cette « année tremplin », le Conseil répond que ce DU relève de la formation continue et que ces étudiants qui sont en droit d'hésiter sur leur avenir, en particulier sur celui d'un hypothétique parcours doctoral, ne sauraient relever d'une Ecole doctorale, en l'occurrence 3LA.

## 6. Demande d'agrément

Présentée par Silvana Segapeli, architecte et professeure HDR à l'ENSASE, directrice de l'unité de recherche Architectures & Transformations.

Jean-Luc Bayard rappelle la double tutelle ministérielle de l'ENSAE et la tutelle secondaire du laboratoire stéphanois ECLLA dont est membre Silvana Segapeli. Il s'agit d'encadrer au sein de cette unité de recherche et de l'ED 3LA la thèse d'Isadora Picard intitulée *Les espaces ignorés : une matière à projet*. Si l'ENSASE est associée depuis 2016 à notre École doctorale, c'est justement pour la mention « Architecture, images, formes » du doctorat « Arts » de l'UJM, qui fut présentée devant ce même Conseil cette année-là.

La demande d'agrément est acceptée à l'unanimité des membres présents votants.

## 7. Demande de césure

Faite par Claire Canto-Roger inscrite depuis 2022-2023 en doctorat sous la direction de Pascale Paré-Rey et motivée par l'obtention d'un poste en classes préparatoires aux grandes écoles.

La demande de césure est acceptée à l'unanimité des membres présents votants.

## 8. Demande dérogatoire de rédaction et de soutenance de la thèse en langue anglaise

Présentée par Laurène Barbier et Rigele Na, doctorantes de l'UMR DDL, sous la direction respectivement d'Anetta Kopecka et Brigitte Pakendorf, et Brigitte Pakendorf.

Après examen de l'argumentaire dûment motivé des doctorantes, de leurs directrices et de la direction de l'UMR, leur demande dérogatoire est acceptée à l'unanimité des membres présents votants.

La séance est levée à 18h.

Ph. Meunier